



CRÉDIT CLASSIQUE (VN, VO)

CLIENTÈLE CONCERNÉE

Personnes physiques et morales.

LÉGISLATION

Les crédits d'un montant inférieur à 21 500 €, à l'exception de ceux destinés à financer des biens à usage professionnel, sont soumis à la législation du code de la consommation (qui a intégré les précédentes lois Scrivener et Neiertz). Celle-ci implique un certain formalisme des contrats : les offres préalables doivent comporter un bordereau de rétractation (pour l'emprunteur, le co-emprunteur et la caution éventuelle) et obligatoirement certaines mentions.

Un exemplaire de l'offre préalable, comportant le bordereau de rétractation, doit impérativement être remis à chaque signataire.

DURÉE

De 12 à 60 mois.

MONTANT FINANCÉ

Minimum 2 500 € et jusqu'à 100 % du prix TTC.

PRINCIPES

VOLKSWAGEN BANK prête au client la différence entre le prix de vente du véhicule et son apport initial éventuel. Le client est propriétaire de son véhicule (la carte grise est à son nom) et il rembourse le montant financé et les intérêts y afférant sous forme de mensualités constantes prélevées à date fixe.

Il s'agit d'un crédit affecté. Contrairement à un prêt personnel, il existe un lien juridique entre le contrat de vente et celui du prêt : le remboursement du crédit ne commence qu'à la livraison du véhicule, et le contrat de vente est annulé si le client utilise son droit de rétractation du crédit.

AVANTAGES CLIENT

- Une formule de financement simple et bien connue de tous,
- Un mode de financement qui s'adapte aux capacités financières du client : l'apport du client et sa capacité de remboursement, notamment, vont déterminer les paramètres du financement (montant, durée).

ASSURANCES ET SERVICES COMPLÉMENTAIRES FACULTATIFS

- Assurance de personnes : Décès, D.I. ou D.I.P.E.,
- Assurance du "Capital véhicule" : Garantie Capital Auto Première + option Extenso,
- Solution mobilité : Véhicule de Remplacement,
- La garantie du véhicule : Extension de garantie VN (crédit VN) ou Extension de Garantie VO (Crédit VO).